

« Conditions générales de Participation à la compétition de plans d'affaires du programme tStart »

Contenu

Conditions générales de Participation à	1
« la compétition de plans d'affaires du programme tStart »	1
Article 1 : CONTEXTE DE LA COMPETITION	2
1.1. DEFINITIONS	2
1.2. ENTITE RESPONSABLE DE LA COMPETITION.....	4
ARTICLE 2 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION ET SELECTION DES LAUREATS	4
1/ Appel à participation, date limite pour remplir le formulaire de participation	4
2/ Sélection « des demi-finalistes ».....	5
3/ Sélection des « finalistes ».....	5
4/ sélection des lauréats	6
5/ cérémonie de récompense:	6
6/ Mentoring	6
ARTICLE 3 – MODALITE DE PARTICIPATION.....	6
1/ Remplir les conditions de participation :.....	7
2/ Remplir le formulaire d'inscription :.....	7
3/ Joindre un business plan à son inscription :.....	7
A la fin de l'inscription de ses données personnelles et des informations relatives à son projet	7
ARTICLE 4 - EVALUATION	7
ARTICLE 5 – LES PRIX DE LA COMPETITION.....	8
ARTICLE 6 – LES ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJET.....	9
ARTICLE 7 – PUBLICATION DES RESULTATS.....	9
ARTICLE 8 – ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES	9
ARTICLE 9 - ASSURANCES	10

Article 1 : CONTEXTE DE LA COMPETITION

1.1. DEFINITIONS

- Programme tStart : il s'agit d'une initiative commune de l'Agence Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ANDPME) et de l'opérateur de télécommunication OOREDOO qui vise à sensibiliser en particulier les jeunes à l'utilisation des nouvelles technologies pour la création d'entreprises innovantes (appelées ci-après : startups)
- Organismes de la compétition : cette expression désigne l'opérateur de télécommunication OOREDOO et ses partenaires dont ALGERIAN STARTUP INITIATIVE.
- ANDPME : l'Agence Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises, une agence de l'Etat qui relève du Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Investissement.
- OOREDOO : en tant qu'opérateur de télécommunication et entreprise citoyenne, organise et sponsorise le programme tStart.
- Startup : est définie comme une entreprise en cours de création ou créée depuis moins d'un an et qui a pour objet exclusif le développement d'un projet innovant.
- Projet de startup : fait référence au projet que les participants à la compétition, ont choisi, seul ou en équipe, d'inscrire sur le portail internet du programme tStart en y joignant un business plan puis de soumettre au jury prévu à cet effet dans l'objectif d'être sélectionnable respectivement pour les demi-finales, la finale et la période de pré-incubation/incubation.
- Porteur de projet : désigne tout participant à la compétition de business plan et/ou aux boot camps (dans les conditions d'éligibilité indiquées à l'article 3 infra) et qui présente un projet de startup destiné à être développé et exploité dans le but de déboucher sur la commercialisation d'un produit ou service. Le porteur de projet doit être algérien et résident en Algérie. Cependant, si le projet innovant est porté par plusieurs personnes, il suffit qu'une d'entre elles soit algérienne et résidente en Algérie pour que la participation de toute l'équipe à la compétition soit acceptée.
- Idée ou projet innovant, (ci-après projet) : un projet consistant en la conception de produits, de services ou de procédés technologiquement nouveaux ou sensiblement améliorés, porté par une personne physique ou morale en vue d'être développé, exploité et commercialisé. La preuve du caractère innovant d'un projet peut être apportée notamment par la présentation de schéma, brevets, dessin, modèle, descriptif étayé au sein d'un document.
- Pays: la compétition concerne tous les projets dont le développement s'effectue sur le territoire algérien. La réalisation des projets hors d'Algérie n'est pas conforme aux présentes conditions générales à moins qu'une partie dudit projet nécessite un développement temporaire et/ou partiel hors du territoire algérien.
- Conditions générales : désigne le présent document.
- Mentoring : consiste en un programme de formation et de conseils destiné aux porteurs de projets pendant les différents boot camps ainsi que durant la pré-incubation et/ou l'incubation de leurs projets.
- Coaching : consiste en l'assignation à chaque porteur de projet (et éventuellement à son équipe) par les organisateurs de la compétition d'un coach (expert dans l'accompagnement des porteurs de projet de startup et dans l'entrepreneuriat), lors des sessions de pré-sélection et de sélection des meilleures idées innovantes, afin de les préparer à présenter leur projet de business plan devant le jury de la compétition.

- **Compétition:** désigne la compétition de business plan (ci-après, la compétition) relevant du programme tStart et consiste à présenter, sur la base d'une idée innovante, un projet de création de startup accompagné d'un business plan.
- **Calendrier de la compétition :** il s'étend de l'ouverture de la compétition de business plan jusqu'à la tenue de la cérémonie de remise des prix aux lauréats. Les dates des étapes intermédiaires de la compétition seront communiquées sur le portail internet du programme tStart au fur et à mesure de leur validation par les organisateurs de la compétition.
- **Lauréats :** désigne les porteurs de projet à la compétition de business plan du programme tStart qui arrivent aux premières places de ladite compétition au terme de l'évaluation de leur projet par un jury prévu à cet effet. Le nombre exact de premières places octroyant la qualité de lauréats peut aller de un (01) à dix (10), à la seule discrétion des organisateurs ou des membres du jury.
- **Boot camp :** désigne la série de journées d'informations qui seront organisées dans un échantillon d'universités, d'écoles supérieures ainsi que potentiellement dans d'autres établissements publics ou privés et qui consisteront à présenter les modalités de la compétition aux porteurs de projet ainsi que les méthodes de formalisation d'une idée innovante en un business plan.
- **Inscription :** désigne l'opération qui consiste pour le porteur de projet à remplir le formulaire de la compétition disponible sur le portail internet du programme tStart et d'y joindre son business plan ; ce formulaire vise à recueillir les informations personnelles de base sur le porteur de projet afin qu'il puisse être contacté par les organisateurs de la compétition ainsi que les informations clés du projet qu'il développe ou souhaite développer à l'issue de la compétition. L'inscription est gratuite ainsi que la participation aux boot camps organisés sur le territoire algérien. L'inscription doit être conforme aux dispositions de l'article 3 des présentes conditions générales.
- **Pitch :** exercice qui consiste pour le porteur de projet à effectuer, dans un laps de temps relativement court, (cinq (05) minutes en moyenne), la présentation de son idée innovante formalisée en un business plan , le plus souvent devant le jury de la compétition ou devant le coach qui lui est assigné.
 - **-Business plan :** désigne tout document que le porteur de projet élabore en supplément de son inscription sur le portail internet du programme tStart et qui contient les informations clés de son projet, tels que la description du produit ou service envisagé, le marché cible, le modèle d'affaire et de financement etc. Le porteur de projet doit poster son business plan à l'issue de son inscription sur le portail internet du programme tStart. Le cas échéant, son inscription sera incomplète.
- **Incubation :** il s'agit de l'opération qui consiste pour un porteur de projet de bénéficier des infrastructures et équipements nécessaires ainsi que d'un programme de formation sur-mesure pour accélérer le développement de son projet. Les infrastructures de l'incubation sont physiques mais peuvent également être uniquement virtuelles.
- **Pré-incubation :** désigne la période qui précède l'incubation d'un projet de startup durant laquelle les lauréats doivent améliorer la qualité de leur business plan et continuer à développer leur projet pendant une durée moyenne de trois mois.
 - **Innovation :** la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. Au sens des présentes conditions générales, l'innovation est aussi

entendue comme le processus qui permet de transformer une invention en un nouveau produit (bien, service, procédé ou méthode) susceptible de répondre aux attentes des utilisateurs et de générer de la valeur économique pour la personne ou l'entreprise qui met en œuvre ladite innovation. (ces définitions du terme « innovation » sont extraites de la troisième édition du manuel d'Oslo de l'OCDE publié en 2005)

- Courrier électronique: l'adresse de courrier électronique fournie par le porteur de projet lors de l'inscription à la compétition sera le moyen par lequel il sera informé officiellement des résultats ou des événements de la compétition.
- Jury: Comité de sélection des projets gagnant à chaque étape de la compétition. Ses membres seront au nombre de sept (07) et seront répartis comme suit : deux (02) sont issus de OOREDOO, deux (02) d'Algerian Startup Initiative, deux (02) d'organes institutionnels et un (01) du monde de l'entrepreneuriat. Les organisateurs peuvent revoir la répartition précitées ainsi que les proportions y afférentes dans le cas où ils l'estiment nécessaire.

1.2. ENTITE RESPONSABLE DE LA COMPETITION

OOREDOO est l'organisateur et le sponsor de la compétition de plans d'affaires du programme tStart. « Algerian Startup Initiative » est le partenaire d'OOREDOO dans la mise en œuvre de la compétition du programme tStart.

ARTICLE 2 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION ET SELECTION DES LAUREATS

L'inscription à la compétition s'effectue sur le portail internet du programme tStart accessible via l'adresse web suivante :

<http://www.tStart.dz>

Pendant les boot camps, des explications seront données sur l'utilisation du portail internet du programme tStart.

La compétition se déroule selon les étapes suivantes :

1/ Appel à participation, date limite pour remplir le formulaire de participation

La compétition est ouverte aux porteurs de projet dès le 1er novembre 2014 à minuit et sera clôturée le 31 mars 2015 à minuit. Les dates susmentionnées peuvent être modifiées par les organisateurs qui informeront les porteurs de projet déjà inscrits par courrier électronique et le public par affichage d'un message informationnel sur le portail internet du programme tStart. Des sessions d'appel à participation se dérouleront en effet dans plusieurs localités/régions afin de présenter la compétition de business plan du programme tStart ainsi que des conditions de participation à ladite compétition.

Les porteurs de projet qui souhaitent participer à la compétition devront remplir un formulaire pour expliquer leur idée de projet, leur méthode de développement dudit projet, ainsi que des informations sur leur profil. Ils devront cumulativement à l'opération précitée joindre le business plan de leur projet dûment rempli et dont le modèle à utiliser se trouve disponible sur le portail internet du programme tStart.

Les business plans acceptés ne peuvent qu'être ceux rempli par les porteurs de projet en utilisant le modèle mis à leur disposition sur le portail internet du programme tStart.

Seuls les formulaires dûment remplis par les porteurs de projet sur le portail internet de la compétition du programme tstart accompagnés d'un business plan dûment rempli seront pris en compte pour la participation à la compétition. Toute participation enregistrée après la date de clôture de la compétition ne sera pas prise en compte. De même toute tentative de modification des dossiers de candidature après échéance entrainera la disqualification automatique du porteur de projet.

2/ Sélection « des demi-finalistes »

Dès la clôture de la compétition le 31 mars 2015, les porteurs de projet verront leurs projets étudiés et évalués par un jury prévu à cet effet.

Le jury sera composé d'entrepreneurs, d'hommes d'affaires, d'anges d'affaires, et de représentants d'organes institutionnels.

A l'issue de cette évaluation, les organisateurs de la compétition communiqueront sur le portail internet du programme tStart les noms des vingt (20) projets demi-finalistes. Les demi-finales se tiendront à Alger selon le format qui suit :

Une à (01) à trois (03) journées de coaching et de pitch seront organisées. . Les porteurs de projet effectueront le pitch de leur business plan à froid puis chaque porteur de projet se verra assigné un coach qui l'aidera à améliorer son business plan et sa présentation de façon générale. A la suite de ces séances de coaching, les porteurs de projets feront le pitch de leur business plan devant le jury de la compétition du programme tStart.

Dans le cas où les organisateurs ou le jury l'estiment nécessaire, le déroulement des demi-finales peut être modifié à leur seule discrétion. Les porteurs de projets sélectionnés en seront alors informés par courrier électronique.

L'ensemble des informations pour participer aux demi-finales sera communiqué aux vingt (20) porteurs de projet sélectionnés. Entre le moment où ils seront sélectionnés par le jury et celui où ils participeront aux demi-finales, les porteurs de projets auront la possibilité d'améliorer leur business plan.

Enfin, Dans le cas où le projet est porté par une équipe de plusieurs personnes, La participation aux demi-finales ne sera permise qu'avec un maximum de deux (02) personnes par projet.

3/ Sélection des « finalistes »

Lors des demi-finales, le jury auditionnera les vingt (20) porteurs de projet précités et désignera les dix (10) meilleurs d'entre eux pour participer à la finale. La finale aura lieu à Alger dans un délai suffisant pour permettre aux porteurs de projet sélectionnés d'améliorer encore leur business plan. En effet, entre le moment où ils seront sélectionnés par le jury et celui où ils participeront à la finale, les porteurs de projets auront la possibilité d'améliorer leur business plan.

Lors de la finale, ils présenteront directement leur business plan au jury dont les membres leur poseront un certain nombre de questions afin de vérifier leur aptitude à créer leur startup.

Dans le cas où les organisateurs ou le jury l'estiment nécessaire, le déroulement de la finale peut être modifié à leur seule discrétion. Les porteurs de projets sélectionnés en seront alors informés par courrier électronique.

L'ensemble des informations pour participer aux demi-finales sera communiqué aux dix (10) porteurs de projet sélectionnés

Enfin, sauf décision contraire du jury, dans le cas où le projet est porté par une équipe de plusieurs personnes, La participation à la finale ne sera permise qu'avec un maximum de deux (02) personnes par projet.

4/ sélection des lauréats

A l'issue de la finale qui sanctionne la fin de la compétition, le jury désignera jusqu'à cinq (05) meilleurs projets. Les noms des projets gagnants seront annoncés au plus tard quelques jours après la tenue de la finale et affichés sur le portail du site internet du programme tStart.

5/ cérémonie de récompense:

Les lauréats de la compétition se verront proposer gratuitement de trois (03) à douze (12) mois de incubation physique ou virtuelle (comprenant une période de pré-incubation de trois (03) mois) avec une prise en charge totale des frais d'incubation par OOREDOO en tant que sponsor de la compétition. Des dotations supplémentaires peuvent être prévues par les organisateurs de la compétition et seront communiquées sur le portail internet du programme tStart. Pendant cette période d'incubation (comprenant une période de pré-incubation), les lauréats seront aidés à Améliorer leur business plan et à développer leur projet de startup.

Les responsables du programme de pré-incubation et d'incubation communiqueront ultérieurement sur les modalités d'accès à l'incubation une fois la période de pré-incubation de trois (03) mois consommée.

6/ Mentoring

Les lauréats bénéficieront d'un programme spécifique de mentoring par le biais d'un accompagnement d'experts dédiés qui offriront une assistance technique, une facilitation de l'accès au financement et aux marchés cibles, et des conseils pour le développement de leurs projets et la création de leur startup.

ARTICLE 3 – MODALITE DE PARTICIPATION

La compétition du programme tStart est ouverte à toute personne physique majeure, ayant rempli le dossier de candidature pour cette compétition selon le calendrier annoncé.

Un seul projet et un seul business plan par personne est acceptée pendant toute la durée de la compétition (même adresse de courrier électronique et même nom de famille). Le porteur de projet pourra mentionner les noms des autres membres éventuels de son équipe lors de son inscription à la compétition sur le portail internet du programme tStart.

Dans le cas où le porteur de projet s'inscrit à la compétition via une personne morale existante (EURL, SARL ou SPA), le porteur de projet devra être le représentant légal de la personne morale ou avoir un mandat en bonne et due forme du représentant pour représenter la personne morale pendant la compétition.

Toute inscription à la compétition du programme tStart effectuée avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en

violation des présentes conditions générales entraînera l'annulation pure et simple de l'inscription.

Toute déclaration mensongère d'un Porteur de projet entraînera son exclusion de la compétition.

Tout Porteur de projet s'engage à informer les organisateurs de la compétition ou le jury des éventuels contrats de sponsoring (ayant un caractère exclusif ou non) qu'il aurait avec une société ou une personne physique tierce et qui pourrait empêcher le Porteur de projet / lauréats de bénéficier des récompenses prévues par la compétition.

Le porteur de projet peut participer à d'autres compétitions de business plans simultanément à son inscription à la compétition du programme tStart. Toutefois, dans le cas où le porteur de projet a déjà concouru ou envisage de concourir à d'autres compétitions de business plans, ou s'il bénéficie déjà d'un programme de pré-incubation ou d'incubation, il doit impérativement le mentionner lors de son inscription à la compétition du programme tStart ou bien en dernier lieu au jury de la compétition s'il devait être sélectionné pour participer aux demi-finales et à la finale.

Pour pouvoir participer à la compétition, le Porteur de projet doit :

1/ Remplir les conditions de participation :

- Le projet doit être à vocation économique et comporter une dimension Innovation ;
- Le représentant du projet s'engage, dans la mesure du possible à participer à l'un des Boot Camps qui sera organisé dans le pays; l'absence de participation ne disqualifie pas le porteur de projet ;

2/ Remplir le formulaire d'inscription :

Le formulaire est disponible en accès libre sur le portail internet du programme tStart. Pour davantage de détails, reportez-vous à l'article 2 des présentes conditions générales.

3/ Joindre un business plan à son inscription :

A la fin de l'inscription de ses données personnelles et des informations relatives à son projet

de startup, le porteur de projet devra joindre un business plan en remplissant le modèle de business plan disponible sur le portail internet du programme tStart.

- Le portail internet du programme tStart permet en effet aux utilisateurs d'effectuer une inscription en ligne obligatoire pour participer à la compétition. En d'autres termes, seuls les projets accompagnés d'un business plan présentés via le formulaire d'inscription pour cette compétition seront pris en compte. Les organisateurs peuvent de façon très exceptionnelle décider de déroger à la présente règle.

ARTICLE 4 - EVALUATION

4.1. Les organisateurs de la compétition vérifieront que les inscriptions sont conformes aux formats requis pour la compétition. Dans le cas où il y aurait une non-conformité des données personnelles ou celles de son projet au moment de la clôture de la compétition, le porteur de projet concerné sera informé par courrier

électronique des données manquantes. Il devra y répondre dans un délai de quinze (15) jours après réception de la notification. Si aucune réponse n'est parvenue aux organisateurs dans le délai imparti, le porteur de projet en question sera disqualifié.

4.2. Les porteurs de projet dont les projets sont conformes aux critères de sélection, verront leurs dits projets faire l'objet d'une sélection par le jury de la compétition du programme tStart qui procèdera à la sélection des meilleurs d'entre eux de façon objective et conformément aux indications mentionnées à l'article 02 supra. La décision du jury ne peut être révoquée, ni par les partenaires ni par les candidats, et le jury n'a pas l'obligation de fournir des explications sur la façon dont le choix des demi-finalistes, des finalistes et des lauréats a été effectué.

4.3. Lors des demi-finales ou de la finale, Le jury se réserve le droit d'exiger une présentation ou une démonstration d'utilisation du produit ou du service faisant l'objet du projet.

4.4. Les principaux critères dont les membres du jury tiendront compte lors de la sélection des demi-finalistes, des finalistes et des lauréats de la compétition du programme tStart sont les suivants :

- Le caractère innovant de l'idée ou du projet de produit ou de service proposé ;
- La prise en considération de l'attente des clients dans le développement, la commercialisation et la mise à jour du produit ou du service proposé ;
- Le ciblage du marché déjà identifié par le porteur de projet ;
- La disponibilité immédiate du porteur de projet pour le développement de son produit ou service ;
- La qualité de la présentation ;

ARTICLE 5 – LES PRIX DE LA COMPETITION

5.1/ Pour les demi-finalistes et les finalistes

Les demi-finalistes et les finalistes seront accompagnés par des coaches qui les initieront aux techniques du pitch et de la présentation d'un business plan et répondront à leurs besoins spécifiques pour avancer dans le développement de leurs projets.

5.2/ Pour les lauréats :

- Les lauréats de la compétition se verront proposer un programme de pré-incubation sur-mesure destiné à les aider à accélérer la concrétisation et le développement de leur projet.
- Les lauréats seront pré-incubés et éventuellement incubés uniquement pour le projet avec lequel ils ont participé à la compétition ;
- Les lauréats qui auront passé avec succès l'étape de la pré-incubation et dont le projet de startup sera jugé viable par le jury, bénéficieront gratuitement d'au moins neuf (09) mois d'incubation ;
- Sauf annonce contraire par les organisateurs, les lauréats ne percevront aucune rémunération au titre de leur participation à la compétition du programme tStart à l'exception des prix cités ci-dessus.
- Les prix ne sont ni cessibles, ni échangeables.
- Les organisateurs du programme tStart se réserve la possibilité de remplacer les prix annoncés par des dotations équivalentes.
- Si les informations communiquées par le Porteur de projet ne permettent pas de l'informer de son prix, il perdra la qualité de lauréat et ne pourra effectuer aucune réclamation à ce titre.

- Le prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent sous quelle que forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelle que cause que ce soit.
- Pour pouvoir bénéficier de leur prix, les lauréats doivent impérativement respecter les «engagements du lauréat » (cf. infra article 6). Le non-respect de ces engagements entraînera la perte avec effet immédiat du prix.
- Dans le cas où les lauréats seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de leur prix, pour quelle que raison que ce soit, ils en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

ARTICLE 6 – LES ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJET

- Les porteurs de projet qui participent à la compétition ou à l'un des boot camps organisés dans le pays, acceptent, au terme des présentes conditions générales, de se prêter à des interviews et reportages (filmés ou non) destinés à promouvoir le programme tStart. Ces interviews et reportages pourront être diffusés sur le portail internet du programme tStart ainsi que sur les sites internet des partenaires du Programme tStart y compris les sites de diffusion et de partage de vidéos, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, et autres).
- Les porteurs de projet autorisent les organisateurs de la compétition à utiliser, sans contrepartie financière, leur nom, leur image et leur projet dans le cadre du programme tStart et sur toute opération ou support assurant la promotion du programme tStart.
- Le non-respect des « Engagements des lauréats de la compétition » entraînera de plein droit la perte du bénéfice du prix... et remettra en cause la nomination de ces lauréats.

ARTICLE 7 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les identités des lauréats de la compétition seront visibles sur le portail internet du programme tStart, sur les supports de communication associés à l'événement de la compétition, et pourront faire l'objet d'une communication sur les sites internet et pages de réseaux sociaux des partenaires du programme tStart.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

- Le fait de participer à la compétition ou à l'un des boot camps organisés dans le pays implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales dans leur intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses amendements éventuels. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application des présentes conditions générales seront tranchées souverainement par les organisateurs du programme tStart. Les conditions générales peuvent à tout moment être consultées sur le portail Internet du programme tStart.
- Les organisateurs de la compétition pourront modifier le calendrier de celle-ci aussi bien que les présentes conditions générales. Les porteurs de projet seront

informés de des éventuelles modifications par courrier électronique ou sur le portail internet du programme tStart.

- Les données personnelles relatives aux lauréats ainsi que celles ayant trait à tous les autres porteurs de projet seront conservées pour les besoins de mise en œuvre de la compétition du programme tStart.
- Les organisateurs du programme tStart feront les efforts raisonnables pour protéger l'utilisation et la gestion de l'information fournie par les porteurs de projet. Cependant, aucune garantie de préserver la confidentialité ou l'utilisation restreinte de cette information ne peut être observée par les organisateurs de la compétition. En aucun cas, les organisateurs du programme tStart ne sont responsables ni de l'utilisation, la divulgation et /ou la mauvaise manipulation de l'information et de la documentation y afférente. Dans tous les cas, les organisateurs du programme tStart et ses partenaires sont autorisés à publier et / ou divulguer tout ou partie des informations et / ou des documents soumis dans le cadre de la compétition qu'ils jugent appropriées.

ARTICLE 9 - ASSURANCES

En cas de dommages causés à des tiers par les porteurs de projet, les organisateurs ne seront en aucun cas tenus responsables et n'assumeront pas les charges engendrées.

Je reconnais avoir lu et compris dans leur intégralité les présentes conditions générales et m'engage à les respecter sous peine d'être disqualifié de la compétition de business plan du programme tStart.